AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1351
FR0010451203-FS0600

26 juin 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

REXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juin 2017, la société HSBC Holding Plc (8 Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 juin 2017, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir, indirectement, 16 717 154[1] REXEL représentant autant de droits de vote, soit 5,51% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation d'emprunt de titres REXEL.

Au titre du 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir par assimilation 4 004 062 actions REXEL (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) résultant de la détention de :

- 3 contrats d'« equity swap » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 25 juillet 2018 et portant sur 5 542 actions REXEL ;

- 1 contrat d' « equity future » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 21 juillet 2017 et portant sur 4 000 000 actions REXEL au maximum (3 998 610 actions assimilées compte tenu d'un delta de 0,9997).

[1] Dont 2 420 000 actions empruntées.
[2] Sur la base d'un capital composé de 303 216 620 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.